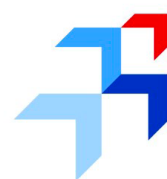
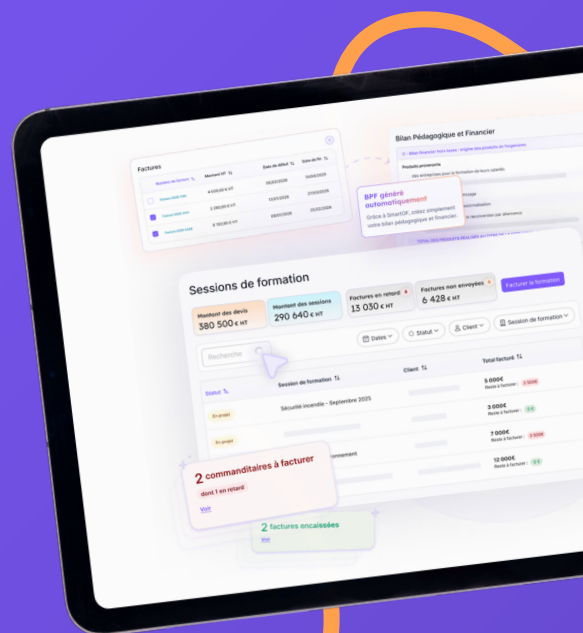


Facturation électronique

Guide complet pour les ORGANISMES DE FORMATION

Obligations réglementaires · Calendrier

Comment SmartOF vous prépare ?



Solution compatible

Facturation
électronique

Le guide complet pour les organismes de formation

La réforme de la facturation électronique est **la plus grande transformation administrative des dix dernières années** pour les entreprises françaises. Les organismes de formation (OF) sont directement concernés : dès septembre 2026, aucun OF ne pourra continuer à envoyer de simples PDF par e-mail pour ses factures B2B.

Ce guide vous explique ce qui change, à quelle échéance, et comment SmartOF vous permet d'aborder cette obligation sereinement, **sans changer vos habitudes de travail**.

Ce que vous allez découvrir



La réforme en bref

La facturation électronique, ce n'est pas simplement envoyer un PDF par e-mail. C'est une obligation légale qui impose des formats structurés, des plateformes agréées et de nouvelles mentions obligatoires. On vous explique ce que cela signifie concrètement pour votre organisme de formation.



Le calendrier 2026-2027

La réforme s'applique en deux temps selon la taille de votre structure. Certains OF doivent être prêts dès septembre 2026, d'autres ont jusqu'en 2027. Identifiez votre échéance et anticipez sans stress.



Les sanctions

En cas de non-conformité, les pénalités peuvent grimper rapidement : 50 € par facture non conforme, 500 € par manquement au e-reporting... Mieux vaut s'y préparer à l'avance que de subir des blocages de paiement ou des amendes répétées.



SmartOF prêt pour 2026

SmartOF génère vos factures directement au format Factur-X et les transmet via une plateforme agréée par l'État, déjà intégrée à votre outil. Aucune action supplémentaire de votre côté : vous êtes conformes sans changer vos habitudes.



Sécurisez votre CA

Au-delà de la conformité, SmartOF vous donne une vision claire et en temps réel de ce qui a été facturé, encaissé et ce qu'il reste à facturer. Relances automatiques, gestion des financeurs, BPF : tout est centralisé pour ne laisser aucun revenu de côté.



SOLUTION COMPATIBLE OFFICIELLE

SmartOF est reconnu Solution Compatible pour la réforme de la facturation électronique et raccordé à une Plateforme Agréée par la DGFIP. Votre conformité est traitée de bout en bout, sans surcoût et sans changement d'habitude.

✓ Format Factur-X

✓ PA agréée DGFIP

✓ Inclus dans l'abonnement

La réforme de la facturation électronique

Portée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la réforme impose à toutes les entreprises assujetties à la TVA de dématérialiser leurs échanges de factures B2B dans des **formats structurés**, transmis via des **plateformes agréées par l'État**.

E-INVOICING

Émission et réception des factures entre professionnels français (B2B) dans un format structuré reconnu : **Factur-X**, UBL ou CII. Les simples PDF envoyés par e-mail ne seront plus acceptés.

E-REPORTING

Transmission automatique des données de transaction à l'administration fiscale pour les opérations non couvertes par l'e-invoicing : ventes aux particuliers (B2C), opérations internationales, exportations.

QU'EST-CE QUE LE FORMAT FACTUR-X ?

Le format Factur-X est le format hybride recommandé pour les PME et TPE. Il combine **un fichier PDF lisible** (vérification visuelle) avec **un fichier XML structuré intégré** (traitement automatisé). Ce double format facilite la transition pour les organisations dont les systèmes de gestion sont peu automatisés ; tout en respectant intégralement les exigences réglementaires.

Les plateformes agréées doivent pouvoir recevoir des factures dans les trois formats obligatoires : Factur-X, UBL et CII.

Le calendrier à retenir

ÉCHÉANCE	OBLIGATION	CONCERNE
Fév. 2026	→ Ouverture de l'environnement pilote de test	→ Toutes entreprises
1er sept. 2026	→ Réception des factures électroniques obligatoire + Émission obligatoire	→ Toutes entreprises : grandes entreprises & ETI
1er sept. 2027	→ Émission des factures électroniques obligatoire	→ PME, TPE & micro-entreprises

Attention : ne pas attendre la dernière minute

Les pénalités prévues par la Loi de Finances 2026 sont significatives : **50 € par facture non émise au format électronique** (plafond 15 000 €/an), **500 € par manquement d'e-reporting**, et **500 € si aucune plateforme agréée n'est désignée**. Des retards de paiement ou des blocages de flux peuvent avoir des conséquences encore plus coûteuses que les amendes elles-mêmes.

BONNE NOUVELLE : AVEC SMARTOF, VOUS ÊTES DÉJÀ PRÊT.

SmartOF vous prépare à la réforme, dès maintenant

SmartOF est le logiciel de gestion pensé spécialement pour les organismes de formation. Il intègre nativement toutes les exigences de la réforme, sans changer votre façon de travailler.

FORMAT FACTUR-X NATIF

Vos factures sont générées directement au **format Factur-X** ; le format structuré hybride plébiscité pour les PME. PDF lisible + XML intégré : rien à paramétrer, rien à convertir.

PLATEFORME AGRÉÉE INTÉGRÉE

SmartOF est connecté à une **Plateforme de Dématérialisation Partenaire** (PDP) reconnue par l'État. La transmission de vos factures est automatisée directement depuis votre outil de gestion, sans étape supplémentaire.

MENTIONS OBLIGATOIRES AUTOMATIQUES

SmartOF intègre toutes les **nouvelles mentions légales obligatoires** exigées depuis le 1er septembre 2026 : catégorie d'opération, TVA sur les débits, SIREN/SIRET, etc. Vous ne risquez aucun oubli.

CONFORMITÉ E-REPORTING

Les données de vos transactions sont transmises automatiquement à l'administration fiscale pour les opérations non couvertes par l'e-invoicing : formations CPF (hors EDOF), formations aux particuliers, etc.

FORMAT FACTUR-X NATIF

La facturation CPF via EDOF est gérée par la Caisse des Dépôts et **ne rentre pas dans le périmètre de la réforme**. Les OF continueront à utiliser EDOF normalement pour leurs formations CPF. En revanche, les factures émises vers des entreprises (hors CPF) et vers les OPCO **sont bien concernées par la réforme**.

Bien plus que la conformité : pilotez votre facturation au quotidien

SmartOF ne se limite pas à la conformité réglementaire. Il vous offre une vision complète et en temps réel de votre chiffre d'affaires, du devis jusqu'à l'encaissement.



Zéro ressaisie

Générez des factures complètes directement depuis vos sessions de formation. Clients, financeurs, heures réalisées, montants et mentions obligatoires sont déjà intégrés.



Alertes sur les prestations non facturées

SmartOF détecte automatiquement les formations réalisées mais non encore facturées. Vous ne laissez aucun revenu de côté.



Relances automatiques

Identifiez les factures impayées et automatisez les relances selon vos règles (J+7, J+14...). Réduisez vos délais de paiement sans y penser.



BPF automatique

Le Bilan Pédagogique et Financier est généré en quelques minutes depuis vos données réelles, sans recroiser fichiers ni ressaisir.



Gestion des financeurs & échéanciers

Financements multiples (OPCO, entreprise, CPF) ? Visualisez qui paie quoi, quand et combien, et disposez d'une prévision claire de vos encaissements.



Exports comptables prêts à l'emploi

Évitez les doubles saisies : SmartOF génère des exports compatibles avec les logiciels comptables du marché, dont Pennylane (intégration native).



VINCENT FAURIE

Dirigeant Formagora

2 000 apprenants formés chaque année

« SmartOF est un logiciel de gestion administratif puissant et évolutif, permettant de gérer de nombreux aspects différents, avec des interfaces claires et efficaces. »



En résumé : votre checklist 2026

La réforme de la facturation électronique implique des changements techniques, organisationnels et réglementaires. Pour ne rien oublier et aborder les échéances sereinement, voici les points clés à valider avant septembre 2026. Avec SmartOF, la majorité de ces étapes sont déjà prises en charge pour vous.

BONNE NOUVELLE : l'enregistrement à la facturation électronique est gratuit avec SmartOF.
Désignez SmartOF comme votre PA directement depuis votre espace, sans frais supplémentaires.

- ✓ Identifier votre catégorie (grande entreprise/ETI/PME/TPE) pour connaître votre date d'obligation d'émission.
- ✓ S'assurer de pouvoir recevoir des factures électroniques dès septembre 2026, quelle que soit votre taille.
- ✓ Choisir une plateforme agréée par l'État (ex-PDP) ; avec SmartOF, c'est déjà fait.
- ✓ Vérifier que votre logiciel génère des factures au format Factur-X avec les nouvelles mentions obligatoires.
- ✓ Mettre en place la traçabilité des statuts : émise, reçue, acceptée, payée.
- ✓ Former vos collaborateurs aux nouveaux processus (commercial, assistante, comptabilité).
- ✓ Archiver vos factures électroniques pendant 10 ans (nouvelle obligation).

Prêt à anticiper la réforme ?

Rejoignez plus de 450 organismes de formation qui font confiance à SmartOF pour leur gestion administrative, leur conformité Qualiopi et maintenant leur facturation électronique.

[Réserver un créneau →](#)

Profitez de votre démo personnalisée

- ✓ Essai gratuit de 14 jours
- ✓ Découvrez toutes les fonctionnalités

